

**Annexe: Matrice du Programme d'action (Phase II: 2021-2025) sur la mise en œuvre
du Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015-
2030**

Conformément à la Stratégie régionale africaine pour la réduction des risques de
catastrophes

Priorité 1: Comprendre le risque de catastrophe							
Objectif 1 du PoA: Augmenter considérablement le nombre de pays disposant d'une RRC dans leurs systèmes éducatifs à tous les niveaux, sous forme de programme autonome ou intégrés dans différents programmes							
Domaines d'intervention stratégiques	Activités clés	Niveau de mise en œuvre	Institution/ organisation principale	Résultats	Objectifs	Objectifs du PoA/SFDRR auxquels ils contribuent (faire ressortir les cibles du PoA)	Délai
1.1. Évaluation et analyse des risques et de la vulnérabilité	1.1.1 Soutenir les États membres (EM) dans l'évaluation et l'analyse des risques de catastrophes et de la vulnérabilité	National et infranational	EM, CER, CUA, UNDRR	a) Les EM ont accru leurs capacités techniques d'entreprendre de manière durable l'évaluation et l'analyse des risques de catastrophes et de la vulnérabilité.	i) 30 EM formés à l'évaluation des risques et de la vulnérabilité ainsi qu'à la capacité d'analyse des risques. ii) Tous les 55 EM iii) Formation annuelle	F-1 – F5	i) Déc. 2022 ii) 2025 iii) 2023-2025
	1.1.2 Cartographie de l'évaluation des risques et de la vulnérabilité et analyse des lacunes/ besoins de renforcement des capacités	Régional et national	CER et EM, agences des Nations Unies et autres organisations internationales et régionales	a) Besoins identifiés en matière d'évaluation des risques de catastrophe et de la vulnérabilité	30 EM dont les besoins doivent être identifiés.	F-1 – F5	Mars 2022

	1.1.3 Élaborer et mettre à jour des évaluations des risques de catastrophe et de la vulnérabilité et des profils de risque	National	EM, CER, agences de l'UA, agences des Nations Unies et d'autres organisations internationales et nationales	<p>a) Les EM ont des profils de risque et de vulnérabilité aux catastrophes complets, multirisques et souples</p> <p>b) Les EM entreprennent une évaluation des risques de catastrophe et de la vulnérabilité à l'aide d'outils et de méthodologies harmonisés.</p>	<p>i) 30 EM disposent de profils de risque de catastrophe et de vulnérabilité nouveaux ou mis à jour et/ou des évaluations de risque.</p> <p>ii) Tous les 55 EM disposent de profils de risque de catastrophe ou de vulnérabilité nouveaux ou mis à jour et/ou des évaluations de risque.</p>	F-1 – F5	<p>i) Déc. 2023</p> <p>ii) Déc. 2025</p>
	1.1.4 Harmonisation des approches, des outils et des méthodologies d'évaluation et d'analyse des risques et de la vulnérabilité	Continental, régional	CUA, CER, EM, agences des Nations Unies, les organisations régionales et internationales	a) Élaboration et diffusion de directives sur l'évaluation des risques de catastrophe et la vulnérabilité	<p>i) 1 Directive continentale</p> <p>ii) 5 Directives dirigées par les CER</p>	F-1 – F5	<p>i) Déc. 2023</p> <p>ii) Déc. 2025</p>

	<p>1.1.5) Consolider/adapter les directives aux évaluations locales des risques de catastrophe et de la vulnérabilité liés climat et leur utilisation dans la planification du développement local, en veillant à la complémentarité des connaissances et des pratiques traditionnelles, autochtones et locales éprouvées, ainsi que des sciences et des technologies.</p>	National	EM, organisations nationales scientifiques et de recherche ainsi que d'autres organisations nationales	<p>a) Directives générales sur l'utilisation des connaissances (systèmes) indigènes dans les évaluations des risques de catastrophe et de la vulnérabilité et dans la planification du développement local.</p> <p>b) Les connaissances et les systèmes autochtones d'identification, de suivi et d'évaluation des risques et de la vulnérabilité climatique et aux catastrophes sont documentés et enregistrés dans des plateformes de partage de connaissances et d'informations (voir 1.3)</p>	<p>i) 30 EM disposent des évaluations locales des risques de catastrophe et de la vulnérabilité.</p> <p>ii) 50% de tous les EM ont documenté des IKS pour l'ACC et la RRC.</p>	E-2	<p>i) Déc. 2023</p> <p>ii) Déc. 2025</p>
--	--	----------	--	---	--	-----	--

	1.1.6) Documenter, systématiser et inciter l'utilisation des connaissances indigènes sur l'identification, le suivi et l'évaluation des risques climatiques et de catastrophe ainsi que de la vulnérabilité au niveau local.	National	EM, organisations nationales scientifiques et de recherche ainsi que d'autres organisations nationales	a) Preuve de l'utilisation des systèmes de connaissances autochtones dans les rapports nationaux.	iii) 25 EM disposent de systèmes de connaissances indigènes incorporés dans la planification au niveau national.	E-2	iii) Déc. 2023
--	--	----------	--	---	--	-----	----------------

	1.1.7) Programmation en vue de soutenir les CER et les EM prioritaires en matière d'évaluation et d'analyse des risques et de la vulnérabilité liés au climat et aux catastrophes.	Continental	CUA, agences des Nations Unies, autres organisations internationales et régionales	<p>a) Programmes et projets liés au financement à l'appui des systèmes d'évaluation et d'analyse des risques de catastrophe et de la vulnérabilité pour les CER et les EM prioritaires, en mettant l'accent sur les évaluations des risques et de la vulnérabilité.</p> <p>b) Evaluations des risques et de la vulnérabilité pour alimenter le suivi et l'évaluation.</p> <p>c) Intégration du rapport d'évaluation des risques et de la vulnérabilité dans les plans nationaux de développement</p>	<p>i) Soutenir la programmation des CER et des EM prioritaires.</p> <p>ii) 30 évaluations des risques des EM dans le processus de S&E.</p> <p>iii) Collecte de données sur le nombre d'EM qui ont inclus des évaluations des risques et de la vulnérabilité dans le processus d'élaboration de PND.</p>	E-2	<p>i) Déc. 2022</p> <p>ii) Juin 2023</p> <p>iii) Juillet 2024</p>
--	---	-------------	--	--	---	-----	---

1.2. Recherche et innovation dans la RRC	1.2.1 Établir un partenariat avec des institutions universitaires et de recherche pour renforcer l'interface science-politique	Continental, régional et national	CUA, CER et EM, réseaux universitaires et de recherche, organisations des Nations Unies ainsi que d'autres organisations internationales, régionales et nationales.	<p>a) Le dialogue entre les scientifiques et les responsables politiques sur la RRC est renforcé.</p> <p>b) Les recherches réalisées par les scientifiques africains sont appliquées et communiquées pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques.</p>	<p>i) Conférences et ateliers biennaux entre universitaires et responsables politiques.</p> <p>ii) Production de notes d'orientation</p>	F-1 – F5	<p>i) Octobre 2022</p> <p>ii) Annuel</p>
	1.2.2 Appuyer les scientifiques africains afin qu'ils entreprennent des recherches et des innovations adaptées sur les risques de catastrophe	Continental, régional et national	CUA, CER et EM, réseaux universitaires et de recherche, organisations des Nations Unies ainsi que d'autres organisations internationales, régionales et nationales.	<p>a) Un scientifique soutenu a développé des solutions novatrices pour la RRC</p> <p>b) Des scientifiques africains produisent des résultats de recherche qui ont des impacts régionaux et des implications mondiales</p>	<p>i) Un projet de recherche collaborative continental/régional</p> <p>ii) Cinq projets régionaux de recherche collaborative</p> <p>iii) Dix articles académiques présentés au CER pour un.</p>	F-1 – F5	<p>i) Déc. 2022</p> <p>ii) Déc. 2025</p> <p>iii) Déc. 2022</p>

	1.2.3 Promouvoir l'éducation sur les risques de catastrophe	Continental	CUA/AfSTAG, les réseaux universitaires et de recherche, les organisations des Nations Unies ainsi que d'autres organisations internationales, régionales et nationales.	<p>a) Intégration accrue de la RRC et de l'ACC dans les programmes d'études</p> <p>b) Augmentation du nombre d'universités africaines dont la RRC et l'ACC sont des spécialités ou des modules autonomes</p>	<p>i) 30 EM disposent de la RRC dans leurs programmes éducatifs (primaire, secondaire, tertiaire, formation professionnelle).</p> <p>ii) Trois universités par CER disposent de modules autonomes spécialisés en RRC et l'ACC.</p> <p>iii) au moins une université par EM dispose d'un module autonome spécialisé en RRC et l'ACC avec des ressources soutenues sur au moins 5 ans.</p>	F-1 – F5 Objectif 1 du PoA	<p>i) Déc. 2023</p> <p>ii) Déc. 2023</p> <p>iii) Déc. 2025</p>
--	---	-------------	---	--	---	-------------------------------	--

	1.2.4) Fournir des recherches, des conseils techniques et scientifiques aux CER et aux EM pour l'évaluation et l'analyse des risques liés au climat et aux catastrophes, y compris l'analyse des risques systémiques.	Continental	CUA/Af-STAG, les réseaux universitaires et de recherche, les agences des Nations Unies ainsi que d'autres organisations internationales et régionales.	<ul style="list-style-type: none"> a) Allocation d'un budget de travail, soutenir Af-STAG et AYAB. b) L'évaluation et l'analyse des risques climatiques et de catastrophe comme point permanent de l'ordre du jour de l'Af-STAG. c) Participation à des groupes de travail chargés d'élaborer des méthodologies pour l'AR (voir 1.1.2) d) Partenariats public-privé pour l'application de la science, la technologie et l'innovation dans l'évaluation et l'analyse des risques climatiques et de catastrophe e) Bibliothèque de recherche/publications, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> i) Budget annuel approuvé. ii) Données factuelles dans chaque procès-verbal de l'Af-STAG iii) Participation annuelle des membres d'AfSTAG aux ateliers régionaux et continentaux. iv) Un PPP par EM et 5 PPP par CER v) Une bibliothèque de recherche en ligne (voir 1.4) liée à une université par CER 	F-6	<ul style="list-style-type: none"> i) Déc. 2022 ii) Annuel iii) Annuel iv) Déc. 2025 v) Déc. 2024
--	---	-------------	--	--	---	-----	--

<p>1.3 Systèmes de données sur les pertes et dommages en cas de catastrophe.</p>	<p>1.3.1) Aider les États membres à utiliser DesInventar, Sendai Framework Monitor (y compris les 5 objectifs supplémentaires du PoA).</p>	<p>Continental</p>	<p>UNDRR, CUA, CER</p>	<p>a) Poursuite de la communication des données sur les pertes liées aux catastrophes sur le système DesInventar Sendai. b) Inclusion précise des données sur les pertes dues aux catastrophes dans le rapport biennal sur la mise en œuvre du SFDRR et du PoA. c) Ateliers et séminaires</p>	<p>i) Rapports de tous les EM en juillet de chaque année. ii) Validation de toutes les données par les EM. iii) Ateliers nationaux biennaux</p>	<p>A-D</p>	<p>i) Annuel ii) Biennal iii) Biennal</p>
	<p>1.3.2) Validation des enregistrements sur le système DesInventar Sendai, Sendai Framework Monitor et la base de données EM-DAT.</p>	<p>National</p>	<p>CER, EM, CUA, UNDRR</p>	<p>a) Ateliers de validation des données sur les pertes dues aux catastrophes dans le système DesInventar Sendai, Sendai Framework Monitor et la base de données EM-DAT, conformément aux rapports biennaux (voir 1.8).</p>	<p>i) Un atelier de validation biennal dans chaque CER.</p>	<p>A-D</p>	<p>i) Biennal</p>

1.4 Partage interactif des connaissances et des informations.	1.4.1) Développer et améliorer les compétences et les capacités de gestion de l'information.	Régional	CUA, UNDRR, CER, EM, AYAB	<p>a) Interventions en matière de capacité et de formation, renforcement des compétences et des capacités de gestion de l'information et des données au niveau national, des CER et de l'UA.</p> <p>b) Plateforme de partage de données et d'informations</p>	<p>i) Au moins une intervention annuelle de renforcement des capacités et de formation par CER pour améliorer la gestion de l'informations et des données.</p> <p>ii) Toutes les CER disposent de plateformes numériques pour le partage des données et des informations.</p>	F6 – F8	<p>i) Annuel</p> <p>ii) Déc. 2025</p>
	1.4.2) Produire et diffuser les connaissances et les informations sur les risques pour la prise de décision, y compris sur les questions transfrontalières, interculturelles, de genre, de handicap et d'âge.	Régional et national	CER, EM, AYAB, institutions universitaires et de recherche, agences des Nations Unies, organisations internationales, régionales et nationales.	<p>a) Des données ventilées par sexe, handicap et âge sont produites et diffusées pour l'évaluation des risques et le développement.</p>	<p>i) Tous les EM doivent produire et diffuser des données ventilées par sexe, handicap et âge.</p> <p>ii) Un atelier annuel par CER sur les données désagrégées.</p>	G-5	<p>Déc. 2025</p> <p>Déc. 2024</p>

	1.4.3) Développer des systèmes de gestion des informations sur les risques qui améliorent la réceptivité et la conformité aux informations sur les risques en s'assurant que les messages soient compréhensibles, cohérents et ciblés sur les parties prenantes destinataires connues.	Régional, national et infranational	EM, CER, secteur privé, institutions universitaires et centres/ réseaux régionaux de connaissances	<ul style="list-style-type: none"> a) Des systèmes régionaux d'information et de communication sur la gestion des risques de catastrophe (DRMICS) ont été développés et sont accessibles au public en ligne. b) Les informations sur les risques sont utilisées pour éclairer la planification du développement à tous les niveaux. 	<ul style="list-style-type: none"> i) Toutes les CER ont développé et activé les DRMICS. ii) L'évaluation des risques et les profils sont inclus dans au moins 50% de tous les plans de développement à tous les niveaux. 	F-5	<ul style="list-style-type: none"> i) Déc. 2024 ii) Déc. 2025
1.5 Réduction des risques de catastrophe fondée sur la science	1.5.1) Établir des groupes consultatifs régionaux sur la science et la technologie (REC-STAG).	Régional	CER, EM, Af-STAG	<ul style="list-style-type: none"> a) Les REC-STAG sont établis et fonctionnent/opèrent. b) Elaborer un programme de recherche scientifique stratégique relatif à la résilience dans la RRC pour les CER et l'UA. 	<ul style="list-style-type: none"> i) Un REC-STAG par CER. ii) Toutes les CER et l'UA disposent de programmes de recherche sur la résilience en matière de RRC. 	F-5	<ul style="list-style-type: none"> i) Oct. 2023 ii) Déc. 2023

	1.5.2) Mettre à niveau, moderniser, étendre et optimiser l'infrastructure de base de surveillance et de données sur les risques conformément aux systèmes régionaux et nationaux qui existent.	Régional et national	EM, CER, CUA/Af-STAG; Agences des Nations Unies, organisations internationales, régionales et nationales	a) L'infrastructure de base de surveillance et de données sur les risques régionaux et nationaux est opérationnelle.	i) 30 EM	G-5	i) Juin 2023
1.6) Inventaire et intégration de la réduction des risques de catastrophe, de la résilience et des risques climatiques dans les systèmes éducatifs.	1.6.1) Réaliser des évaluations au niveau des EM de la présence de la réduction des risques de catastrophe et des risques climatiques dans les cours de qualification, les cours professionnels et dans les modules/ matières intégrés à tous les niveaux.	Régional et national	CER, EM, CUA, agences des Nations Unies, organisations internationales et régionales	a) Les EM disposent d'une base de données actualisées sur la réduction des risques de catastrophe, la résilience et les risques climatiques dans les cours de qualification, les cours professionnels et modules/ matières intégrés à tous les niveaux d'ici 2022.	i) 28 EM ii) 55 EM	G2 – G4	i) Déc. 2022 ii) Déc. 2023

	1.6.2) Effectuer une analyse des besoins pour éclairer la programmation afin de soutenir l'intégration et l'inclusion de la RRC et de l'ACC dans les systèmes éducatifs à tous les niveaux.	Régional	CER, EM, Af-STAG, institutions universitaires.	a) Les besoins et les pays prioritaires en matière d'intégration de la RRC et de l'ACC dans le système éducatif ont été identifiés.	i) Tous les EM prioritaires ont été identifiés par CER.	G-5, F-6	i) Déc. 2022
1.7) Rapport biennal sur le PoA	1.7.1) Développer et maintenir des sites web spécifiques aux CER et à l'UA pour les rapports biennaux	Continental et régional	CUA, CER	a) Mise en place et maintenance de sites web.	i) Toutes les CER et tous les EM	G-5	i) Juillet 2022
	1.7.2) Renforcement des capacités et soutien technique à la collecte de données nationales et régionales selon la demande.	Continental, régional et national	CUA, UNDRR, CER, agences des Nations Unies, organisations internationales, régionales et nationales.	a) Interventions de renforcement des capacités comme demandé.	i) 26 EM ii) Tous les EM	F-6 – F-8	i) Déc. 2022 ii) Déc. 2025
	1.7.3) Convoquer des ateliers régionaux biennaux pour examiner les données.	Régional	CUA, CER, UNDRR, EM	a) Ateliers biennaux d'examen des données.	1 atelier par CER.	Tous les objectifs	Biennal

	1.7.4) Compiler les rapports régionaux biennaux sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du PoA.	Régional	CUA, CER, EM, UNDRR, agences des Nations Unies, organisations internationales, régionales et nationales.	a) Rapports biennaux des CER.	1 rapport par CER.	Tous les objectifs	Biennal
	1.7.5) Compiler un rapport continental biennal sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du PoA.	Continental	CUA, CER, EM, UNDRR, agences des Nations Unies, organisations internationales, régionales et nationales.	a) Rapport biennal sur l'Afrique. b) Suivre les progrès vers les objectifs convenus au niveau international pour réduire les pertes dues aux catastrophes dans le PoA.	i) 1 rapport pour l'Afrique	Tous les objectifs	i) Biennal
	1.7.6) Compiler des notes d'orientation sur les rapports régionaux et continentaux.	Continental et régional	CER	a) Notes d'orientation par CER. b) Une note d'orientation continentale	i) 1 note d'orientation par CER. ii) 1 note d'orientation continentale.	Tous les objectifs	i) Biennal ii) Biennal

Priorité 2: Renforcer la gouvernance pour gérer les risques de catastrophe
Objectif 2 du PoA: Accroître l'intégration de la RRC dans les cadres, mécanismes et processus régionaux et nationaux de développement durable et d'adaptation au changement climatique
Objectif 5 du PoA: Augmenter considérablement le nombre de réseaux ou de partenariats régionaux pour la gestion des connaissances et le développement des capacités, y compris les centres et réseaux régionaux spécialisés

Domaines d'intervention stratégiques	Activités clés	Niveau de mise en œuvre	Institution/organisation principale	Résultats	Objectifs	Objectifs du PoA/SFDRR auxquels ils contribuent	Délai
2.1) Renforcer les mécanismes de coordination et les capacités institutionnelles de RRC au niveau continental, régional, sous-régional, national et infranational.	2.1.1) Appui aux organisations au niveau continental, régional, sous-régional, national et infranational afin d'accélérer le développement éclairé par les risques dans tous les secteurs et au sein de ceux-ci.	Continental, CER, national	CUA, UNDRR, BAD, BM, CER, EM	a) Renforcer l'intégration de la RRC dans la CUA et les CER b) Programmes de développement des capacités pour la formation du personnel de la CUA, des CER et des États membres sont opérationnels.	i) Tous les secteurs de la CUA et des CER ii) Une intervention de formation par secteur de la CUA et des CER par an	F-6, F-7	i) Déc. 2023 ii) Annuel
	2.1.2) Convoquer la plateforme régionale africaine biennale sur la RRC et AWGDRR.	Continental	CUA, UNDRR	a) La plateforme régionale africaine biennale est convoquée. b) La réunion biennale d'AWGDRR est convoquée.	i) Une réunion biennale de la plateforme ii) Une réunion biennale de l'AWGDRR.	All targets	i) Biennal ii) Biennal
	2.1.3) Convoquer des Plateformes sous-régionales sur la RRC.	Régional	CER, CUA, EM, organisations partenaires	a) Des plateformes biennales des CER	i) Une plateforme biennale de la CER	Tous les objectifs	i) Biennal

				<p>sur la RRC sont convoquées.</p> <p>b) Des plateformes nationales annuelles sont convoquées et soutenues si nécessaire. Annual.</p>	ii) Une plateforme nationale annuelle sur la RRC par EM.		ii) Annuel
2.2 Intégration du genre et de l'inclusion dans la RRC	2.2.1) Opérationnalisation de la Plateforme Genre et GRC	Continental	CUA et Africa Risk Capacity (ARC)	a) Augmentation des politiques de GRC sensibles au genre	i) Une politique sensible au genre par EM	G-5, F-7 – F-8.	i) Déc. 2022
	2.2.2) Promouvoir l'inclusion des femmes, des enfants, des jeunes, des personnes âgées et d'autres groupes vulnérables.	Continental, régional et national	CUA et AYAB, CER et EM, agences des Nations Unies, organisations internationales, régionales et nationales	a) Les femmes, les jeunes, les enfants et d'autres groupes vulnérables sont membres des plateformes et d'autres structures de RRC/GRC.	i) Au moins 20% des structures sont constituées de femmes, de jeunes et de groupes vulnérables	G-5, F-7 – F-8.	i) Déc. 2023
	2.2.3) Accroître la participation des femmes, des jeunes et d'autres intervenants aux activités de RRC/GRC.	Continental, régional et national	CUA, CER, EM, UNDRR, agences des Nations Unies, organisations internationales, régionales et nationales	<p>a) Au moins 50% des structures continentales, régionales et nationales de RRC/GRC sont des femmes.</p> <p>b) Au moins 25% des structures continentales, régionales et nationales de</p>	<p>i) 50% des structures continentales, régionales et nationales de RRC/GRC sont des femmes.</p> <p>ii) 25% des structures continentales, régionales et nationales de</p>	G-5, F-7 – F-8.	<p>i) Déc. 2025</p> <p>ii) Déc. 2025</p>

				RRC/GRC sont des jeunes. c) Au moins 10% des structures continentales, régionales et nationales de RRC/GRC sont des personnes à mobilité réduite.	RRC/GRC sont des jeunes. iii) 10% des structures continentales, régionales et nationales de RRC/GRC sont des personnes à mobilité réduite.		iii) Déc. 2025
	2.2.4) Formuler des politiques, des stratégies, des plans et des cadres juridiques de RRC sensibles au genre conformément au Cadre de Sendai, à l'Accord de Paris, aux ODD et au Nouvel Agenda urbain pour garantir un développement sensible aux risques.	Continental, régional et national	CUA, EM, CER, ICP.	a) Les politiques de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation au changement climatique des CER et des EM mettent l'accent sur la sensibilité au genre, à l'âge et au handicap. b) Nouvelles politiques de RRC, de genre, d'âge et de handicap au niveau des CER et des EM.	i) Tous les EM ii) Tous les EM	G-5; F-7 – F-8.	i) Nov. 2024 ii) Nov. 2024
2.3) Réduction des risques de catastrophes transfrontalières	2.3.1) Développer et mettre en œuvre une compréhension et une approche communes pour répondre aux	Régional, continental	CER, CUA, EM	a) Des examens annuels des risques ont lieu. b) La coopération technique et	i) Un examen des risques par CER ii) Partage d'informations	G2 – G-5	i) Annuel ii) Juillet 2023

	préoccupations régionales et transfrontalières en matière de risques de catastrophe.			<p>scientifique transfrontalière et le partage d'informations sont évidents.</p> <p>c) Des procédures opérationnelles communes sont élaborées, partagées, comprises et utilisées par tous les acteurs.</p> <p>d) Des systèmes d'alerte précoce multirisques fonctionnels (voir 4.2)</p>	<p>par CER via DRMICS (voir 1.4.3).</p> <p>iii) Procédures opérationnelles communes par CER</p> <p>iv) MHEWS par CER</p>		<p>iii) Déc. 2023</p> <p>iv) Déc. 2025</p>
	2.3.2) Établir des cadres régionaux pour le développement d'infrastructures sanitaires et des systèmes de santé publique régionaux résilients aux catastrophes.	Continental et régional	CUA (y compris CDC), CER, EM	<p>a) Des instruments juridiques et réglementaires continentaux et régionaux en matière de santé publique ont été élaborés et mis en œuvre, le cas échéant.</p> <p>b) Des sous-structures régionales de santé publique ont été</p>	<p>i) Instruments juridiques et réglementaires continentaux et régionaux en matière de santé publique</p> <p>ii) Sous-structures régionales de santé publique dans chaque CER</p>	E-1 – E2; F-1 – F8.	<p>i) Juillet 2023</p> <p>ii) Juillet 2023</p>

				<p>établies et fonctionnent.</p> <p>c) Des cadres régionaux pour des systèmes de santé résistants aux catastrophes ont été définis et améliorés.</p> <p>d) Amélioration de la coordination et de la gestion transfrontalière des risques de santé publique.</p>	<p>iii) Cadres régionaux pour des systèmes de santé résistants aux catastrophes par CER.</p> <p>iv) Gestion transfrontalière des risques de santé publique dans le cadre des plateformes régionales.</p>		<p>iii) Déc. 2023</p> <p>iv) Juillet 20234</p>
	2.3.3) Développer et mettre en œuvre un mécanisme volontaire d'examen par les pairs (PRM) entre les CER et les EM pour le partage des connaissances.	Continental et régional	CUA, CER, EM	<p>a) Une étude de base du PRM pour la RRC a été réalisée.</p> <p>b) Les modalités/ directives du PRM ont été adoptées.</p> <p>c) Le PRM est mis en œuvre avec les données factuelles d'au moins cinq examens par les pairs par CER par an.</p> <p>d) Les rapports du PRM sont présentés à la (aux)</p>	<p>i) Étude de base</p> <p>ii) Directives adoptées</p> <p>iii) Cinq examens par les pairs par CER par an</p> <p>iv) Rapports du PRM</p>	F1 - F5	<p>i) Mars 2022</p> <p>ii) Mai 2022</p> <p>iii) Juillet 2023</p> <p>iv) Annuel</p>

				conférence(s) ministérielle(s)			
2.4) Réduction des risques de catastrophe au niveau infranational/ local	2.4.1) Établir/ renforcer des plateformes nationales et locales multipartites et multisectorielles sensibles à la dimension de genre et inclusives, avec la participation de représentants des communautés locales et d'autres parties prenantes.	National	EM, CUA, CER, UNDRR, agences des Nations Unies, organisations internationales , régionales et nationales	a) Augmentation signalée des plateformes nationales et infranationales de RRC/GRC multipartites et multisectorielles.	i) Plateformes annuelles nationales et infranationales de RRC/GRC dans chaque EM	F1 - F5	i) Annuel
	2.4.2) Décentraliser la prise de décision et les ressources pour catalyser les actions de réduction des risques de catastrophe au niveau infranational et local.	National	EM	a) Augmentation des règlements administratifs, politiques, plans et/ou stratégies infranationaux/ locaux qui appliquent la RRC au niveau infranational/ local. b) Augmentation signalée des structures formelles/ statutaires infranationales / locales de RRC/GRC.	i) 40 EM ii) Tous les EM	E-2	i) Déc. 2024 ii) Biennal

				c) Allocation de budgets et de ressources pour la RRC/ GRC (voir 3.1 et 3.2)	iii) Tous les EM		iii) Annuel
	2.4.3) Développer le leadership et la capacité des autorités infranationales/locales à travailler avec les structures communautaires, la société civile et d'autres partenaires locaux pour faire progresser la GRC locale.	National	EM	a) Initiatives de renforcement des capacités au niveau infranational/ local. b) Programmes annuels de plaidoyer, par exemple la journée annuelle IDDRR est organisée au niveau local.	i) Cours de développement professionnel dans tous les EM. ii) Journée IDDRR dans tous les EM	F-7 – F-8.	i) Juillet 2023 ii) Annuel
	2.4.4) Renforcer la participation des acteurs locaux, des organisations à base communautaires (OBC), des chefs traditionnels dans les activités de RRC/GRC.	National	EM	a) Les acteurs locaux sont membres des plateformes nationales de GRC et d'autres structures nationales de GRC.	i) Au moins 50% des structures locales de RRC/ GRC sont des femmes. ii) Au moins 25% des structures locales de RRC/ GRC sont des jeunes/enfants. Au moins 10% des structures locales de RRC/ GRC sont des	G-5; F-7 – F-8.	i) Déc. 2025 ii) Déc. 2025 iii) Déc. 2025

					personnes à mobilité réduite.		
2.5) Cohérence des politiques stratégiques, institutionnelles, opérationnelles, conceptuelles et financières entre la réduction des risques de catastrophe (RRC), l'adaptation au changement climatique (ACC) et les objectifs de développement durable (ODD).	2.5.1) Augmenter, évaluer, modifier et mettre à jour tous les cadres, plans et stratégies de RRC statutaires et réglementaires régionaux, nationaux et locaux obsolètes, conformément au SFDRR et au PoA, à l'Accord de Paris, aux ODD et au nouvel Agenda urbain.	Continental, régional et national	CUA, CER, UNDRR, EM, agences des Nations Unies, organisations internationales, régionales et nationales	a) Augmentation substantielle des stratégies et plans infranationaux de RRC liés à la planification du développement durable et au renforcement de la résilience.	i) Tous les EM	E-1 – E-2	i) Déc. 2024
2.6) Intégrer la RRC dans la planification du développement.	2.6.1) Intégrer la RRC et l'ACC dans les politiques, stratégies, programmes et plans pertinents.	Continental, régional et national	CUA, agences des Nations Unies, CER et EM.	a) Divers points d'entrée pour la cohérence des politiques (comme la résilience) ont été identifiés et sont utilisés afin de guider les efforts.	i) Tous les EM	E-1 – E-2; F-1 – F-7	i) Juillet 2024
	2.6.2) Participation intersectorielle des intervenants et gestion efficace des connaissances grâce à l'amélioration des données et des informations pour la	Régional, national	CER, EM	a) Interaction formelle et structurée entre les intervenants et les praticiens (comme les échanges d'apprentissage entre pairs).	i) Un échange d'apprentissage entre pairs par CER	F-6 – F-7	i) Juillet 2024

	cohérence des politiques.						
	2.6.3) Accroître l'intégration de la réduction des risques de catastrophe, du développement durable et de l'adaptation au changement climatique dans tous les secteurs, en mettant l'accent sur l'administration locale.	Régional, national	CER, EM	<p>a) Preuve de l'intégration de la RRC et de l'ACC dans tous les secteurs et départements par la planification et la programmation du développement.</p> <p>b) La RRC et l'ACC sont intégrées dans la planification du développement au niveau local, liées aux allocations budgétaires basées sur l'évaluation et l'analyse des risques.</p>	<p>i) Toutes les CER</p> <p>ii) Tous les EM</p>	E-1 – E-2	<p>i) Mai 2023</p> <p>ii) Déc. 2023</p>
	2.6.4) Elaboration de directives pour l'intégration de la RRC, de l'ACC et du développement durable.	Régional, national	CER, EM	<p>a) Les directives pour intégrer l'ACC, la RRC et le développement durable sont mises en œuvre.</p> <p>b) Plan, stratégies, programmes à utiliser dans les points d'entrée identifiés pour l'intégration.</p>	<p>i) Directives élaborées au niveau régional et des États membres.</p> <p>ii) Points d'entrée identifiés au niveau des CER et des EM</p>	E-1 – E-2	<p>i) Déc. 2023</p> <p>ii) Juillet 2024</p>

	2.6.5) Permettre et garantir la participation de diverses parties prenantes du gouvernement, de la société civile, du secteur privé ainsi que des partenariats et réseaux dans des plateformes nationales et locales multipartites et multisectorielles.	National	EM	a) Participation de multiples parties prenantes dans l'intégration de la RRC, avec des preuves dans la planification du développement.	i) Tous les EM	E-1 – E-2; F-7	i) Continu
	2.6.6) Sensibiliser sur les risques afin de comprendre le lien entre la RRC/ACC et le développement.	National	EM, CER	<p>a) Les évaluations et analyses des risques tiennent compte des aspects des évaluations d'impact environnemental et social, liés à la planification du développement.</p> <p>b) L'intégration de la RRC/ACC et du développement est abordée dans la sensibilisation et l'éducation.</p> <p>c) Le suivi et l'évaluation des interventions de développement actuelles et</p>	<p>i) Toutes les CER et tous les EM</p> <p>ii) Toutes les CER et tous les EM</p> <p>iii) Toutes les CER et tous les EM</p>	F4 – F-6	<p>i) Continu</p> <p>ii) Continu</p> <p>iii) Continu</p>

				nouvelles sont sensibles aux risques.			
	2.6.7) Effectuer une analyse budgétaire et des dépenses afin de déterminer les liens entre la RRC, l'ACC et le développement.	National	EM, CER	<ul style="list-style-type: none"> a) Suivi du financement de la RRC et de l'ACC au niveau des EM. b) L'analyse des budgets et des dépenses assure l'intégration de la RRC, de l'ACC et du développement par le biais de divers instruments financiers. c) Des opportunités d'utiliser le financement climatique pour la RRC ont été identifiées. 	<ul style="list-style-type: none"> i) Poste budgétaire de RRC dans tous les EM et CER ii) Instruments financiers pour l'intégration de la RRC/ACC et le développement dans tous les EM. iii) 50% des EM accèdent aux fonds climatiques et intègrent la RRC. 	F-1 – F6	<ul style="list-style-type: none"> i) Déc. 2022 ii) Déc. 2023 iii) Déc. 2023
	2.6.8) Établir un mécanisme de rapport pour le suivi du financement de la RRC et de l'ACC.	National	EM, CER, CUA, agences des Nations Unies, organisations internationales, régionales et nationales	<ul style="list-style-type: none"> a) Un mécanisme de rapport a été établi. b) Un système d'étiquetage budgétaire pour la RRC et l'ACC est établi. 	<ul style="list-style-type: none"> i) Système de rapport et d'étiquetage budgétaire dans tous les EM. 	F-1 – F6	i) Déc. 2024

	2.6.9) Mobiliser les ressources privées et publiques pour l'intégration de la RRC, l'ACC et du développement.	National	EM, secteur privé	a) La mobilisation des ressources publiques et privées tient compte/met l'accent sur les liens entre la RRC, l'ACC et le développement.	i) Hausse de 10% du financement de la RRC/ACC.	F-1 – F6	i) Déc. 2023
	2.6.10) Le financement des risques et les transferts à la source identifient les liens entre la RRC, l'ACC et le développement.	Continental, régional et national	CUA, CER, EM, ICP	a) Meilleure coordination entre donateurs/bailleurs de fonds.	i) Projets et budgets communs.	F-1 – F6	i) Déc. 2023
2.7) Réseaux/ partenariats régionaux	2.7.1) Identifier les réseaux/partenariats dans la RRC.	Continental, régional et national	CUA, CER, EM	a) Inventaire des réseaux/partenariats régionaux et sous-régionaux b) Inventaire des PPP dans la RRC.	i) Inventaire par CER ii) Inventaire par CER	F-1 – F6, G-5	i) Juillet 2023 ii) Juillet 2023
	2.7.2) Soutenir et renforcer les réseaux/partenariats existants	Continental, régional et national	CUA, CER, EM	a) Persévérance des réseaux/partenariats	i) Un réseau de RRC par CER	F-1 – F7, G-5	i) Déc. 2023
	2.7.3) Mettre en place de nouveaux réseaux/partenariats dans la RRC	Continental, régional et national	CER, EM	a) Nombre de nouveaux réseaux et partenariats mis en place.	i) Un nouveau réseau régional par CER, deux nouveaux réseaux nationaux par EM.	F-1 – F7	i) Déc. 2024
2.8) Centres régionaux de GRC	2.8.1) Des centres spécialisés régionaux techniques, de recherche et	Régional	CER	a) Inventaire des centres spécialisés régionaux techniques, de	i) Inventaire par CER.	F-7 – F-8	i) Juillet 2022

	universitaires ont été identifiés.			recherche et universitaires. b) Les centres prioritaires identifiés.	ii) Au moins trois centres par CER.		ii) Sept. 2022
	2.8.2) Soutenir et améliorer les centres prioritaires.	Régional	CER, EM	c) Soutien dans la programmation et en ressources/ budgets aux centres existants en fonction des besoins continentaux en matière de recherche et de développement des capacités.	i) Budget par centre	F-7 – F-8	i) Déc. 2022

Priorité 3: Investir dans la réduction des risques de catastrophe pour la résilience							
Objectif 3 du PoA: Élargir considérablement la portée et augmenter le nombre de sources de financement intérieur dans le RRC							
Domaines d'intervention stratégiques	Activités clés	Niveau de mise en œuvre	Institution/ organisation principale	Résultats	Objectifs	Objectifs du PoA/SFDRR auxquels ils contribuent	Délai
3.1) Mécanismes de financement internationaux, continentaux et régionaux.	3.1.1) Identifier divers fonds dans le continent et les CER pour la RRC, l'ACC et la résilience.	Continental	CUA, CER	a) Outil harmonisé entre les CER pour l'inventaire b) Inventaire des fonds d'ACC/RRC/Résilience et leur étendue types	i) Inventaire pour la CUA et par CER	F-1 – F6	i) Déc. 2022

Priorité 3: Investir dans la réduction des risques de catastrophe pour la résilience							
Objectif 3 du PoA: Élargir considérablement la portée et augmenter le nombre de sources de financement intérieur dans le RRC							
Domaines d'intervention stratégiques	Activités clés	Niveau de mise en œuvre	Institution/organisation principale	Résultats	Objectifs	Objectifs du PoA/SFDRR auxquels ils contribuent	Délai
				ainsi que les montants de financement.			
	3.1.2) Identifier et évaluer les déficits de financement.	Continental, régional, national	CUA, CER, EM	a) Les difficultés et les possibilités de financement par rapport aux engagements en matière de RRC et aux ressources disponibles au niveau régional et national ont été déterminées.	i) Toutes les difficultés et possibilités de financement ont été identifiées et évaluées.	F-1 – F6	i) Jan. 2023
	3.1.3 Renforcer la capacité d'accéder aux sources de financement existantes et alternatives.	Continental, régional, national	CUA, CER, EM	a) Identification des besoins en matière de renforcement des capacités b) Des programmes de renforcement des capacités sont élaborés et mis en œuvre c) La capacité d'accéder aux fonds est renforcée	i) Programmes de renforcement des capacités par CER et EM sélectionnés	F-4– F6	i) Déc. 2025
	3.1.4) Élaborer des statuts et des	Continental et régional	CUA, CER	a) Les fonds continentaux et	i) Un fonds continental et	F-1 – F6	i) Déc. 2025

Priorité 3: Investir dans la réduction des risques de catastrophe pour la résilience Objectif 3 du PoA: Élargir considérablement la portée et augmenter le nombre de sources de financement intérieur dans le RRC							
Domaines d'intervention stratégiques	Activités clés	Niveau de mise en œuvre	Institution/organisation principale	Résultats	Objectifs	Objectifs du PoA/SFDRR auxquels ils contribuent	Délai
	modalités de financement pour les mécanismes/ fonds de financement sous-régionaux, des CER et continentaux.			<p>régionaux de RRC/ ACC et de résilience sont opérationnels.</p> <p>b) Au moins 1% de tous les budgets d'aide au développement régional sont alloués aux activités, programmes et projets de RRC/GRC.</p>	<p>un fonds par CER</p> <p>ii) Tous les budgets d'aide au développement.</p>		ii) Déc. 2025
3.2) Financement national pour la RRC/ACC et la résilience.	3.2.1) Mettre en place des cadres incitatifs appropriés et un environnement favorable qui incitent les investissements privés et réduisent la vulnérabilité des populations les plus exposées au risque.	National	EM, ARC, CUA, CER, secteur privé, OSC.	<p>a) Cadres incitatifs nationaux pour l'investissement du secteur privé dans la RRC et la résilience.</p> <p>b) Des mécanismes de protection sociale inclusifs sont en place et opérationnels.</p> <p>c) Augmentation des allocations nationales qui peuvent être suivies à la RRC.</p> <p>d) Mise en place d'instruments d'assurance pour le</p>	<p>i) Tous les EM</p> <p>ii) Tous les EM</p> <p>iii) Tous les EM</p> <p>iv) Tous les EM</p>	F-1 – F6	<p>i) Déc. 2024</p> <p>ii) Déc. 2025</p> <p>iii) Déc. 2023</p> <p>iv) Déc. 2023</p>

Priorité 3: Investir dans la réduction des risques de catastrophe pour la résilience							
Objectif 3 du PoA: Élargir considérablement la portée et augmenter le nombre de sources de financement intérieur dans le RRC							
Domaines d'intervention stratégiques	Activités clés	Niveau de mise en œuvre	Institution/organisation principale	Résultats	Objectifs	Objectifs du PoA/SFDRR auxquels ils contribuent	Délai
				transfert, le partage et la rétention des risques de catastrophe.			
	3.2.2) Améliorer l'allocation et l'utilisation des ressources nationales investies par divers programmes et secteurs dans la RRC.	National	EM	<ul style="list-style-type: none"> a) Au moins 1% de tous les budgets nationaux de développement sont alloués aux activités, programmes et projets de RRC/GRC. b) Instituer un système d'étiquetage et de suivi des dépenses de RRC. c) Directives pour investir dans la RRC dans tous les secteurs, sur la base d'une analyse budgétaire axée sur les risques. d) Investissement local dans la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux 	<ul style="list-style-type: none"> i) Tous les EM ii) Tous les EM iii) Tous les EM iv) Tous les EM 	F-1 – F6; G-5	<ul style="list-style-type: none"> i) Déc. 2024 ii) Déc. 2023 iii) Juillet 2024 iv) Juin 2024

Priorité 3: Investir dans la réduction des risques de catastrophe pour la résilience							
Objectif 3 du PoA: Élargir considérablement la portée et augmenter le nombre de sources de financement intérieur dans le RRC							
Domaines d'intervention stratégiques	Activités clés	Niveau de mise en œuvre	Institution/organisation principale	Résultats	Objectifs	Objectifs du PoA/SFDRR auxquels ils contribuent	Délai
				changements climatiques.			
	3.2.3) Allouer des investissements de RRC au niveau local et renforcer les capacités de participation avec les communautés à risque.	National	EM	a) Au moins 1% des budgets de développement au niveau local sont alloués précisément aux activités, programmes et projets de RRC/GRC.	i) Tous les EM	F-1 – F7	i) Déc. 2024
	3.2.4) Développer des outils pour l'auto-évaluation des EM afin de déterminer les sources nationales directes actuelles de financement de la RRC (y compris la prévention, la réponse aux catastrophes et le financement de la lutte contre le changement climatique).	Continental et régional	CUA, CER, EM, secteur privé, agences des Nations Unies, organisations internationales, régionales et nationales.	a) Les sources de financement national de la RRC (comme les budgets nationaux et infranationaux, les fonds nationaux de secours en cas de catastrophe (et d'intervention), les fonds d'urgence et de résilience, les obligations, les réserves, les assurances, les impôts, le financement de la dette/des prêts et la	i) Tous les EM	F-5	i) Déc. 2023

Priorité 3: Investir dans la réduction des risques de catastrophe pour la résilience							
Objectif 3 du PoA: Élargir considérablement la portée et augmenter le nombre de sources de financement intérieur dans le RRC							
Domaines d'intervention stratégiques	Activités clés	Niveau de mise en œuvre	Institution/organisation principale	Résultats	Objectifs	Objectifs du PoA/SFDRR auxquels ils contribuent	Délai
				protection sociale) ont été identifiées. b) Analyse budgétaire infranationale sensible aux risques. c) Des sources privées de financement national de la RRC ont été identifiées (telles que les PPP, les assurances, les obligations, les contributions philanthropiques et de la société civile).	ii) Tous les EM iii) Tous les EM		ii) Juillet 2024 iii) Déc. 2023
	3.2.5) Inclure la RRC comme poste budgétaire pour le suivi et le contrôle.	National	EM, CER	a) La RRC a été établie comme poste budgétaire pour le suivi et le contrôle (par exemple, le marqueur CAD de l'OCDE sur la RRC).	i) Tous les EM	F-1 – F7	i) Déc. 2022
3.3) Financement national multisectoriel	3.3.1) Identifier (et exploiter) des financements alternatifs, des points d'entrée/	National	EM, CER, secteur privé	a) Des financements alternatifs de la RRC par le biais des budgets de tous les ministères, agences	i) Tous les EM	F-1 – F7	i) Juillet 2023

Priorité 3: Investir dans la réduction des risques de catastrophe pour la résilience							
Objectif 3 du PoA: Élargir considérablement la portée et augmenter le nombre de sources de financement intérieur dans le RRC							
Domaines d'intervention stratégiques	Activités clés	Niveau de mise en œuvre	Institution/organisation principale	Résultats	Objectifs	Objectifs du PoA/SFDRR auxquels ils contribuent	Délai
	canaux pour le financement national de la RRC.			<p>et niveaux de gouvernement ainsi que des investissements dans la RRC ont été identifiés.</p> <p>b) Des possibilités de financement intégré de la RRC ont été identifiés.</p> <p>c) Des points d'entrée de financement national du développement durable et du changement climatique qui contribuent à la RRC ont été identifiés.</p> <p>d) Participation et leadership du secteur privé dans la résilience des entreprises et la RRC.</p>	<p>ii) Tous les EM</p> <p>iii) Tous les EM</p> <p>iv) Tous les EM</p>		<p>ii) Juillet 2023</p> <p>iii) Déc. 2022</p> <p>iv) Déc. 2024</p>
3.4) Financement alternatif	3.4.1) Découpler la connotation d'intervention en	National	ICP, CER, EM	a) Le financement de la RRC ne fait pas partie/ne provient	i) Tous les EM	F-1 – F7	i) Déc. 2025

Priorité 3: Investir dans la réduction des risques de catastrophe pour la résilience							
Objectif 3 du PoA: Élargir considérablement la portée et augmenter le nombre de sources de financement intérieur dans le RRC							
Domaines d'intervention stratégiques	Activités clés	Niveau de mise en œuvre	Institution/organisation principale	Résultats	Objectifs	Objectifs du PoA/SFDRR auxquels ils contribuent	Délai
	cas de catastrophe du financement national de la RRC.			pas du financement des interventions en cas de catastrophe et de la réhabilitation.			
	3.4.2) Entreprendre des analyses coûts-bénéfices de la RRC afin d'éclairer les plans d'investissement publics et privés	National	EM	a) Plans nationaux d'investissement dans la RRC. b) Augmentation du financement du secteur privé pour le renforcement de la résilience.	i) Tous les EM ii) Tous les EM	F-1 – F7	i) Déc. 2023 ii) Déc. 2024
	3.4.3) Ajuster le gouvernement national et infranational, les institutions, les politiques et les plans pour qu'ils se concentrent sur le financement direct de la RRC.	National	EM, secteur privé	a) Intégration du développement et de la planification opérationnelle avec la RRC au niveau national et infranational. b) Les mécanismes de protection sociale/ filets de sécurité sociale mettent l'accent sur la RRC par le développement. c) Amélioration des instruments de	i) 50% de tous les EM ii) 50% de tous les EM iii) 50% de tous les EM	E-1 – E-2; F-1 – F7	i) Mars 2023 ii) Déc 2024 iii) Juillet 2024

Priorité 3: Investir dans la réduction des risques de catastrophe pour la résilience							
Objectif 3 du PoA: Élargir considérablement la portée et augmenter le nombre de sources de financement intérieur dans le RRC							
Domaines d'intervention stratégiques	Activités clés	Niveau de mise en œuvre	Institution/organisation principale	Résultats	Objectifs	Objectifs du PoA/SFDRR auxquels ils contribuent	Délai
				microfinance et de micro-assurance pour la plupart des groupes à risque.			
	3.4.4) Impliquer/ renforcer les instruments d'assurance nationaux pour la RRC.	National	EM, secteur privé	a) Augmentation du nombre et de l'accès aux instruments d'assurance des secteurs privé et public.	i) 75% de tous les EM	F-1 – F7	i) Déc. 2024

Priorité 4: Améliorer la préparation aux catastrophes pour une réponse efficace et “reconstruire en mieux” lors du relèvement, de la réhabilitations et de la reconstruction							
ET							
Objectif 4 du PoA: Accroître le nombre de pays qui disposent de plans de préparation axés sur les risques, de mécanismes d'intervention, de relèvement et de reconstruction après une catastrophe, et qui les soumettent régulièrement à des essais							
Domaines d'intervention stratégiques	Activités clés	Niveau de mise en œuvre	Institution/organisation principale	Résultats	Objectifs	Objectifs du PoA/SFDRR auxquels ils contribuent	Délai
4.1) Préparation et planification d'urgence	4.1.1) Préparer/ mettre à jour la préparation aux catastrophes et les plans d'urgence au niveau local, national et	Régional et national	CUA, CER, EM, agences des Nations Unies, secteur privé.	a) Augmentation du nombre de stratégies régionales de préparation et de réponse aux catastrophes.	i) Une par CER	G-5	i) Juillet 2022

Priorité 4: Améliorer la préparation aux catastrophes pour une réponse efficace et “reconstruire en mieux” lors du relèvement, de la réhabilitations et de la reconstruction ET Objectif 4 du PoA: Accroître le nombre de pays qui disposent de plans de préparation axés sur les risques, de mécanismes d’intervention, de relèvement et de reconstruction après une catastrophe, et qui les soumettent régulièrement à des essais							
Domaines d’intervention stratégiques	Activités clés	Niveau de mise en œuvre	Institution/organisation principale	Résultats	Objectifs	Objectifs du PoA/SFDRR auxquels ils contribuent	Délai
	régional avec une approche multipartite et multisectorielle.			b) Augmentation du nombre des institutions, de réseaux et de forums continentaux et régionaux de recherche, d’innovation et de solutions scientifiques, intégrant les connaissances traditionnelles, pour la préparation, la réponse et le rétablissement. c) Préparation et mise à jour annuelles des plans d’urgence, conformément aux consultations régionales, nationales et locales.	ii) Selon 1.2 et 1.4 iii) TOUS LES EM		ii) Juillet 2023 iii) Annuel
	4.1.2) Des services complets et accessibles et des mécanismes d’orientation pour	National	EM	a) Des mécanismes et des services de RRC/GRC destinés aux groupes à risque sont développés et mis en œuvre (par	i) Tous les EM	G-5	i) Déc. 2024

Priorité 4: Améliorer la préparation aux catastrophes pour une réponse efficace et “reconstruire en mieux” lors du relèvement, de la réhabilitations et de la reconstruction ET Objectif 4 du PoA: Accroître le nombre de pays qui disposent de plans de préparation axés sur les risques, de mécanismes d’intervention, de relèvement et de reconstruction après une catastrophe, et qui les soumettent régulièrement à des essais							
Domaines d’intervention stratégiques	Activités clés	Niveau de mise en œuvre	Institution/organisation principale	Résultats	Objectifs	Objectifs du PoA/SFDRR auxquels ils contribuent	Délai
	promouvoir les besoins spécifiques des femmes et des enfants, des personnes âgées, des personnes handicapées et des autres populations à risque.			exemple dans les centres communautaires, les groupes communautaires, les centres locaux de GRC). b) Les volontaires de la GRC participent activement aux services de préparation des groupes à risque.	ii) Tous les EM		ii) Déc. 2023
4.2) Mettre en place un MHEWS continental et un centre de situation/coordination d’actions précoces.	4.2.1) Établir une salle de crise	Continental	CUA	a) Salle de crise MHEWS-EA continentale est opérationnelle	i) Salle de crise MHEWS-EA continentale au niveau de la CUA	G-5	i) Déc. 2022
	4.2.2) Développement de cadres institutionnels continentaux	Continental	CUA	a) Cadre institutionnel des MHEWS et l’action précoce	i) Cadre de la CUA	G-5	i) Déc. 2022
	4.2.3)	Continental	CUA	a) SOP	i) Toutes les SOP des	G-5	i) Déc. 2022

Priorité 4: Améliorer la préparation aux catastrophes pour une réponse efficace et “reconstruire en mieux” lors du relèvement, de la réhabilitations et de la reconstruction ET Objectif 4 du PoA: Accroître le nombre de pays qui disposent de plans de préparation axés sur les risques, de mécanismes d’intervention, de relèvement et de reconstruction après une catastrophe, et qui les soumettent régulièrement à des essais							
Domaines d’intervention stratégiques	Activités clés	Niveau de mise en œuvre	Institution/organisation principale	Résultats	Objectifs	Objectifs du PoA/SFDRR auxquels ils contribuent	Délai
	Élaboration de SOP.				MHEWS et EA		
4.3) Systèmes d'alerte précoce multirisques	4.3.1) Mécanismes de coopération mutuelle et de normalisation entre les régions et les EM.	Régional et national	CER, EM	a) Des mécanismes régionaux de coopération mutuelle en matière des MHEWS entre les CER et les EM ont été développés. b) Le développement et la mise en œuvre des MHEWS ont été normalisés dans les CER et les EM. c) Les MHEWS sont informés des risques et sont reliés aux SAP nationaux.	i) Un mécanisme régional par CER ii) Toutes les CER et tous les EM iii) Tous les EM	G-1, G-2	i) Juillet 2023 ii) Déc. 2024 iii) Juillet 2025
	4.3.2) Renforcer les systèmes d'alerte précoce multirisques (MHEWS) pour assurer l’accessibilité dans	Régional et national	CER, EM	a) Augmentation du nombre de MHEWS régionaux et nationaux. b) Les MHEWS assurent l’accessibilité dans la dernière étape aux	i) Un MHEWS par REC et EM ii) Tous les EM	G-1 – G6	i) Déc. 2024 ii) Déc. 2024

Priorité 4: Améliorer la préparation aux catastrophes pour une réponse efficace et “reconstruire en mieux” lors du relèvement, de la réhabilitations et de la reconstruction ET Objectif 4 du PoA: Accroître le nombre de pays qui disposent de plans de préparation axés sur les risques, de mécanismes d’intervention, de relèvement et de reconstruction après une catastrophe, et qui les soumettent régulièrement à des essais							
Domaines d’intervention stratégiques	Activités clés	Niveau de mise en œuvre	Institution/organisation principale	Résultats	Objectifs	Objectifs du PoA/SFDRR auxquels ils contribuent	Délai
	la dernière étape aux personnes les plus exposées.			communautés les plus exposées. c) Les MHEWS tiennent compte des connaissances et des systèmes autochtones.	iii) Tous les EM		iii) Déc. 2025
4.4) Mécanismes de réponse et mécanismes de coopération	4.4.1) Mettre en place des mécanismes régionaux efficaces d'intervention et de redressement pour faire face et se remettre de catastrophes transfrontalières.	Régional	CER, EM, CUA, ICP, donateurs, secteur privé	a) Des centres régionaux d'opérations d'urgence (EOC) ont été mis en place. b) Des accords d'aide mutuelle entre les CER ont été élaborés et rendus opérationnels. c) Des normes régionales d'intervention et de rétablissement sont élaborées et mises en œuvre (par ex., des systèmes de gestion/de commandement des incidents liés aux EOC). d) Interventions conjointes de préparation et de	i) Des EOC dans toutes les CER ii) Toutes les CER iii) Toutes les CER iv) Tous les EM et	G-4 – G6	i) Déc. 2022 ii) Déc. 2023 iii) Juillet 2024 iv) Juillet 2024

Priorité 4: Améliorer la préparation aux catastrophes pour une réponse efficace et “reconstruire en mieux” lors du relèvement, de la réhabilitations et de la reconstruction ET Objectif 4 du PoA: Accroître le nombre de pays qui disposent de plans de préparation axés sur les risques, de mécanismes d’intervention, de relèvement et de reconstruction après une catastrophe, et qui les soumettent régulièrement à des essais							
Domaines d’intervention stratégiques	Activités clés	Niveau de mise en œuvre	Institution/organisation principale	Résultats	Objectifs	Objectifs du PoA/SFDRR auxquels ils contribuent	Délai
				réponse aux catastrophes entre les EM et les CER. e) Test annuel des plans de préparation, des mécanismes d’intervention et de reprise après sinistre. f) Partenariats avec les donateurs, ICP et le secteur privé afin de renforcer les capacités nationales de gestion des interventions après les catastrophes. g) Le transit régional des ressources humanitaires, y compris le stockage, est identifié et développé. h) Développement des capacités régionales en matière d’intervention et de préparation aux	toutes les CER v) Tous les EM et toutes les CER vi) Au moins un partenariat par CER vii) Toutes les CER viii) Toutes les CER		v) Annuel vi) Déc. 2023 vii) Juin 2024 viii) Déc. 2023

Priorité 4: Améliorer la préparation aux catastrophes pour une réponse efficace et “reconstruire en mieux” lors du relèvement, de la réhabilitations et de la reconstruction ET Objectif 4 du PoA: Accroître le nombre de pays qui disposent de plans de préparation axés sur les risques, de mécanismes d'intervention, de relèvement et de reconstruction après une catastrophe, et qui les soumettent régulièrement à des essais							
Domaines d'intervention stratégiques	Activités clés	Niveau de mise en œuvre	Institution/organisation principale	Résultats	Objectifs	Objectifs du PoA/SFDRR auxquels ils contribuent	Délai
				catastrophes maritimes, y compris des exercices régionaux de recherche et de sauvetage en cas d'incidents maritimes.			
	4.4.2) Établir et renforcer les capacités des mécanismes des installations nationales de soutien et de coordination de la préparation, de l'intervention et du rétablissement en cas d'urgence, y compris les centres de coordination.	National	EM	a) Systèmes et canaux de communication d'urgence établis (du niveau national au niveau local). b) Un système commun de gestion/commandement des incidents (IMS) a été mis au point. c) Renforcement des capacités multisectorielles et des parties prenantes dans l'IMS. d) Exercices de simulation annuels au niveau national coordonnés par l'IMS.	i) Tous les EM ii) Tous les EM iii) Tous les EM iv) Tous les EM	G-5	i) Déc. 2024 ii) Déc. 2023 iii) Déc. 2023 iv) Annuel

Priorité 4: Améliorer la préparation aux catastrophes pour une réponse efficace et “reconstruire en mieux” lors du relèvement, de la réhabilitations et de la reconstruction ET Objectif 4 du PoA: Accroître le nombre de pays qui disposent de plans de préparation axés sur les risques, de mécanismes d’intervention, de relèvement et de reconstruction après une catastrophe, et qui les soumettent régulièrement à des essais							
Domaines d’intervention stratégiques	Activités clés	Niveau de mise en œuvre	Institution/organisation principale	Résultats	Objectifs	Objectifs du PoA/SFDRR auxquels ils contribuent	Délai
				e) Au moins 10% des fonds d’intervention en cas de catastrophe sont alloués à la RRC.	v) Tous les EM		v) Déc. 2023
	4.4.3) Mettre en place et renforcer des mécanismes locaux multidisciplinaires de préparation, d’intervention et de rétablissement en cas d’urgence.	National	EM	a) La norme nationale IMS est mise en œuvre au niveau infranational et local. b) Exercices de simulation annuels au niveau local coordonnés par IMS. c) Les plans infranationaux de gestion des risques de catastrophe incluent l’alerte précoce, la coordination des interventions, les plans d’évacuation, le stockage du matériel nécessaire à la mise en œuvre des activités de sauvetage et de secours. d) Des systèmes locaux de bénévoles	i) Tous les EM ii) Tous les EM iii) Tous les EM iv) Tous les EM	G4 – G6	i) Déc. 2023 ii) Annuel iii) Déc. 2023 iv) Juillet 2023

Priorité 4: Améliorer la préparation aux catastrophes pour une réponse efficace et “reconstruire en mieux” lors du relèvement, de la réhabilitations et de la reconstruction ET Objectif 4 du PoA: Accroître le nombre de pays qui disposent de plans de préparation axés sur les risques, de mécanismes d’intervention, de relèvement et de reconstruction après une catastrophe, et qui les soumettent régulièrement à des essais							
Domaines d’intervention stratégiques	Activités clés	Niveau de mise en œuvre	Institution/organisation principale	Résultats	Objectifs	Objectifs du PoA/SFDRR auxquels ils contribuent	Délai
				communautaires chargés de la gestion des risques de catastrophes sont mis en place. e) Participation active des corps de bénévoles à la RRC, à la préparation aux catastrophes, à l'intervention et au rétablissement.	v) Tous les EM		v) Déc. 2023
	4.4.4) Promouvoir l'utilisation des connaissances, des institutions et des pratiques autochtones dans la planification de la préparation et la gestion des interventions en fonction des besoins.	National	EM	a) Preuve de l'utilisation des connaissances autochtones dans l'alerte précoce, la planification de la préparation et l'intervention.	i) 75% de tous les EM	G-4	i) Juillet 2023

Priorité 4: Améliorer la préparation aux catastrophes pour une réponse efficace et “reconstruire en mieux” lors du relèvement, de la réhabilitations et de la reconstruction ET Objectif 4 du PoA: Accroître le nombre de pays qui disposent de plans de préparation axés sur les risques, de mécanismes d’intervention, de relèvement et de reconstruction après une catastrophe, et qui les soumettent régulièrement à des essais							
Domaines d’intervention stratégiques	Activités clés	Niveau de mise en œuvre	Institution/organisation principale	Résultats	Objectifs	Objectifs du PoA/SFDRR auxquels ils contribuent	Délai
4.5) Relèvement et reconstruction post-catastrophe sensibles aux risques et “reconstruire en mieux”	4.5.1) Élaborer des codes nationaux de construction, des plans de développement urbain et des plans de modernisation selon le profil de risque de catastrophe.	National	EM	a) Codes nationaux de construction appliqués.	i) 75% de tous les EM	G-5	i) Déc. 2023
	4.5.2) Élaborer et mettre en œuvre des programmes post-traumatiques.	National	EM	a) Programmes post-traumatiques axés sur les groupes à risque.	i) Tous les EM	G-4, G5	i) Déc. 2022
	4.5.3) Mettre en œuvre des programmes de reconstruction post-catastrophe axés sur la création de moyens de	National	EM	a) Renforcement de la résilience grâce à des programmes de reconstruction.	i) Tous les EM	G-4	i) Juillet 2024

Priorité 4: Améliorer la préparation aux catastrophes pour une réponse efficace et “reconstruire en mieux” lors du relèvement, de la réhabilitations et de la reconstruction ET Objectif 4 du PoA: Accroître le nombre de pays qui disposent de plans de préparation axés sur les risques, de mécanismes d’intervention, de relèvement et de reconstruction après une catastrophe, et qui les soumettent régulièrement à des essais							
Domaines d’intervention stratégiques	Activités clés	Niveau de mise en œuvre	Institution/organisation principale	Résultats	Objectifs	Objectifs du PoA/SFDRR auxquels ils contribuent	Délai
	subsistance résilients.						
	4.5.4) Favoriser les partenariats public-privé dans le relèvement et la reconstruction.	National	EM, secteur privé	a) Participation du secteur privé au relèvement et à la reconstruction. b) Les partenariats favorisent le relèvement et la reconstruction inclusifs.	i) Tous les EM ii) Tous les EM	G-5	i) Déc. 2023 ii) Déc. 2023
	4.5.5) Intégrer des approches écosystémiques dans la coopération transfrontalière afin de renforcer la résilience.	Régional et national	EM, CER	a) Eco-RRC dans la planification de la reconstruction, du relèvement et du développement.	i) 75% de tous les EM	G-5	ii) Juillet 2023